

# Secours catholique



# ELLE AVAIT BAISSÉ LES BRAS

Aujourd'hui, Nadia vit avec son petit garçon dans un appartement relais et va devenir aide-soignante. Donnons aux plus fragiles le pouvoir de reprendre leur destin en mains.

**#REVOLUTIONFRATERNELLE**

**FAITES UN DON**

[secours-catholique.org](https://secours-catholique.org)



[caritasfrance](#) [Secours Catholique-Caritas France](#)



Pour parcourir toute l'actualité utiliser les flèches ci-

dessous.

---

# **Informations C.P.A.M.**

**Le vaccin contre la *grippe* est disponible jusqu'au 31 janvier 2020. Cette année encore, la grippe va faire très mal, vaccinez-vous !**

Il n'y a pas de petite grippe, surtout pour les personnes fragiles. Les personnes de 65 ans et plus, les personnes atteintes d'une maladie chronique et les femmes enceintes font partie des populations vulnérables face au virus de la grippe. La grippe n'est pas une maladie anodine, elle peut être source de complications graves et conduire à des hospitalisations.

**Les 5 bonnes raisons de vous faire vacciner :**

- 1 la grippe peut être dangereuse**, elle peut entraîner des complications graves.
- 2 le vaccin est le moyen le plus efficace de vous protéger.** En étant vacciné(e) vous réduisez le risque d'avoir la grippe.
- 3 le vaccin diminue la sévérité de la grippe**, il limite les risques de complication.
- 4 le vaccin est sans danger**, il ne peut pas donner la grippe.
- 5 le vaccin vous protège, vous...et votre entourage.** Il réduit le risque de transmission du virus à vos proches.



L'Assurance Maladie prend en charge à 100 % le vaccin pour les personnes les plus à risque. Le circuit de vaccination est simple : toutes les personnes majeures éligibles à la vaccination peuvent retirer directement leur vaccin en pharmacie sur simple présentation de leur bon de prise en charge et se faire vacciner par le professionnel de santé de leur choix : médecin, sage-femme, infirmier, pharmacien volontaire.



La vaccination, qui doit être renouvelée tous les ans car les virus qui circulent évoluent, reste la première protection contre la grippe. Protection à laquelle il faut associer des gestes barrières pour limiter la transmission de la maladie.

## INFORMATIONS DE L'ASSURANCE MALADIE DU HAINAUT

novembre 2019

*mon parcours d'assuré*

**A partir du 1<sup>er</sup> novembre 2019, la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et l'Aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) fusionnent pour devenir la **complémentaire santé solidaire**. Découvrez ce nouveau dispositif simplifié.**

La Complémentaire santé solidaire est un **dispositif unique** voué à favoriser l'accès aux soins. Elle a aussi été conçue pour offrir une protection renforcée à ses bénéficiaires.

La Complémentaire santé solidaire est **plus accessible**, elle permet de :

- ne **pas avancer** les dépenses de santé chez le médecin, chez le dentiste, en pharmacie, à l'hôpital ;
- bénéficier de **tarifs sans dépassement** chez l'ensemble des professionnels de santé.

Les lunettes, prothèses dentaires et auditives sont intégralement prises en charge.

En fonction des ressources de votre foyer, une **participation financière** peut être due pour bénéficier de la Complémentaire santé solidaire.

Le montant de la participation financière à acquitter est déterminé en fonction de l'**âge** de chaque bénéficiaire du foyer atteint au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'attribution. Les montants sont répartis selon cinq tranches d'âge. La tranche **70 ans et plus** ne pourra aller au-delà de 1€ par jour.



Pour savoir si vous pouvez bénéficier de la Complémentaire santé solidaire :

- évaluez vos droits avec l'aide du simulateur accessible sur [ameli.fr](http://ameli.fr)
- prenez rendez-vous auprès de votre Cnam
- appelez le 0 800 971 391 (service et appel gratuits)

Si vous pouvez en bénéficier, faites votre demande. Votre Cnam vous donnera la décision dans les deux mois après la réception de votre dossier.

**Avec la Complémentaire santé solidaire, l'accès aux soins médicaux pour tous n'a jamais été aussi simple, aussi large et aussi protecteur.**

dessous.

---

# Conférence sur le Sommeil

Conférence Gratuite :  
**LE SOMMEIL**



Vous avez plus de 60 ans,  
Le CLIC Porte du Hainaut – Relais Autonomie et le Centre  
Socioculturel AGATE - ACSR V vous invitent à découvrir

**Le mode d'emploi du Sommeil :**

*(Spécificités, Techniques pour avoir un meilleur sommeil...)*

Conférence animée par le Dr Rémi LOMBARD de  
Valenciennes, Spécialiste.



**Le vendredi 13 décembre 2019 de 14h30 à 16h30**

**Au Centre Socioculturel AGATE - ACSR V**

**(1A Chaussée Brunehaut à ESCAUTPONT 59278)**



Pour parcourir toute l'actualité utiliser les flèches ci-

dessous.

---

## **Fermeture exceptionnelle du parc**

Le Parc du Faisan doré sera exceptionnellement fermé ce jeudi 31 octobre.

Qu'on se le dise

Pour parcourir toute l'actualité utiliser les flèches ci-dessous.

---

## **Parc du Faisan doré – chgt d'horaires**

Nous vous informons que durant les vacances scolaires de la Toussaint le parc du Faisan doré est ouvert de 14h00 à 19h00.

---

**SIAVED** vente illégale de



**calendriers**



**SIAVED**  
Producteur de Ressources

# VENTE ILLÉGALE DE CALENDRIERS AU NOM DU SIAVED

**Attention,**

**Certains démarcheurs passent chez les habitants des communes du SIAVED afin de vendre des **calendriers au nom de notre Syndicat.****

**Cette vente est **illégal** et n'a pas été initiée par le SIAVED. Prière de bien vouloir en informer vos administrés.**

**Cela ne concerne pas la vente traditionnelle de calendriers par les salariés de **COVED** et **SUEZ.****

**Parallèlement, nous diffusons l'information sur notre **site internet** et sur nos **panneaux de communication.****

**Cordialement,  
Le SIAVED**

[www.siaved.fr](http://www.siaved.fr)

 **N°Vert** 0 800 775 537

Pour parcourir toute l'actualité utiliser les flèches ci-

dessous.

---

# Fête de Grand Bray



# HASNON

4, 5, 6 et 7 octobre 2019

## Fête des Amis de Grand-Bray



### **Vendredi 4 octobre 2019**

Concours de belote

### **Samedi 5 octobre 2019**

Soirée repas sous le chapiteau

### **Dimanche 6 octobre 2019**

Braderie brocante de 8h00 à 13h00  
Apéritif musical à 11h00

Repas familial à 12h30

Cortège avec le concours  
des enfants de la commune  
Chorégraphies par Bouge & Danse

### **Lundi 7 octobre 2019**

Cabaret grand-braysien sous le  
chapiteau

**Réservez vos places à la Maison de la presse : 03 27 26 60 49**

Pour parcourir toute l'actualité utiliser les flèches ci-

dessous.

---

# **Programme culturel du réseau de lecture publique**

# PROGRAMME CULTUREL DU RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE

Samedi 14 décembre à 10h30

Public 3-6 ans - Durée 1h



## C'EST MOI LE PLUS FORT ! ET POURQUOI ?

Kamishibai et Théâtre de papier

Animé par les bibliothécaires de la Médiathèque communautaire d'Escaudain



Bibliothèque municipale  
**HASNON**

Gratuit sur réservation  
03 27 21 67 17



Retrouvez tous les détails  
de l'animation sur :



@Porte du Hainaut.Lecturepublique

Pour parcourir toute l'actualité utiliser les flèches ci-

dessous.

---

# **Atelier produits d'entretien naturels**

JEUDI

OCTOBRE 2019

17

De 18h à 19h30



**SIAVED**  
Producteur de Ressources

# ATELIER

DE FABRICATION DE

# PRODUITS D'ENTRETIEN NATURELS



Inscription obligatoire au  
03 27 21 67 15  
Entrée Gratuite

Les participants sont invités à  
ramener leurs contenants !

HASNON

Salle de la Gare  
Avenue Juste Monier



Pour parcourir toute l'actualité utiliser les flèches ci-



dessous.

---

**Informations  
Maladie**

**Assurance**

## Déclarer un accident causé par une autre personne

**Vous êtes victime d'un accident mettant en cause la responsabilité d'une autre personne ? Déclarez votre accident en ligne à la Cpm du Hainaut !**

En déclarant votre accident, votre caisse d'Assurance maladie récupère les sommes d'argent engagées pour vos soins de santé auprès du tiers responsable de l'accident ou de sa compagnie d'assurance.

Précisez aux professionnels de santé qu'il s'agit d'un accident causé par un tiers (accident de la circulation, accident d'avion et de train, accident médical, infection nosocomiale, dommage corporel occasionné par des travaux publics, accident survenu à l'étranger, coup et blessure, morsure d'animal, accident sportif, accident scolaire). Cette mention sera alors apportée sur la feuille de soins électronique en cochant la case "accident causé par un tiers".

Déclarez votre accident à la Cpm du Hainaut :

- en ligne : la télé-déclaration est plus sécurisée qu'un envoi papier et garantit un traitement plus rapide du dossier. Connectez-vous sur votre compte ameli,
- en téléphonant au 36 46,
- en remplissant le formulaire *déclaration d'un dommage corporel causé par un tiers* disponible sur Ameli.fr / droits et démarches / maladie, accident, hospitalisation / accident / accident causé par un tiers.



Questionnaire Accident  
 Si l'accident est causé par un tiers...

1) Identification

Identification de l'assuré

Nom\*  
 Prénoms\*  
 N° sécurité sociale\*  
 Date de naissance\*  
 Adresse\*  
 Code postal, commune\*

Victime(s) de l'accident:

ajouter une victime

1/5

Cette démarche permet à l'Assurance Maladie de récupérer plus d'un milliard d'euros chaque année. En déclarant votre accident, vous évitez à notre système de santé de supporter des frais qui ne lui incombent pas. Vous participez ainsi à sa sauvegarde. Pour la victime : aucun impact, ni sur les montants ni sur les délais de remboursement.

## Etudiants, adoptez les bons réflexes !

**La dernière phase de la réforme du régime de sécurité sociale des étudiants démarre au 1<sup>er</sup> septembre 2019 : tous les étudiants, qui étaient encore gérés par les mutuelles étudiantes, seront automatiquement transférés au régime général et seront rattachés à la Cnam de leur lieu de résidence.**

Pas d'inquiétude, c'est très simple. Si vous avez plus de 18 ans, adoptez les « **bons réflexes** » :

- mettez à jour votre **carte Vitale** (dans une agence de votre Cnam ou dans une pharmacie),
- créez votre compte sur **ameli.fr** ou sur l'appli ameli. Votre compte ameli est un espace personnel qui vous permet d'accéder à tous les services de l'Assurance maladie : consulter vos remboursements de soins, télécharger vos attestations de droits, obtenir votre carte européenne, contacter un conseiller par mail...
- envoyez votre **RIB** personnel pour obtenir vos remboursements,
- déclarez votre **médecin traitant**,
- optimisez vos remboursements en adhérant à une **mutuelle complémentaire**.

Vous devez désormais adresser toutes vos demandes concernant vos remboursements et démarches à votre Caisse d'assurance maladie :

- par mail, connectez-vous sur votre compte ameli, rubrique *ma messagerie*,
- par téléphone au 36 46.

Pour les **étudiants étrangers** qui démarrent leurs études à la rentrée 2019, ils doivent obligatoirement s'inscrire sur [etudiant-etranger.ameli.fr](http://etudiant-etranger.ameli.fr)



Vous partez en stage, en week-end ou en vacances dans un pays de l'Union européenne ou en Suisse ? Pensez à commander à l'avance votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM) sur [ameli.fr](http://ameli.fr)



CPAM DU HAINAUT, 63 rue du Rempart, CS 60499, 59321 Valenciennes cedex  
 36 46 (Service 0,06 €/min + prix appel)  
[www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

dessous.